

Le **taux normal**, qui est le taux de droit commun, est fixé à **20 %**. Le champ d'application du taux normal n'est pas défini de manière limitative, puisqu'il s'applique à toutes les opérations imposables pour lesquelles un autre taux n'est pas spécialement prévu.

Le **taux intermédiaire** de **10 %** s'applique notamment à la restauration, aux transports de personnes, aux travaux de rénovation dans les logements anciens et à certains travaux agricoles ou d'origine agricole.

Le **taux réduit** de **5,50 %** s'applique aux produits considérés comme de première nécessité tels que les produits alimentaires, les boissons sans alcool, l'énergie, les spectacles vivants et les services à la personne. Il concerne également des travaux agricoles listés précisément.

Principales catégories et services relevant du taux de TVA de 5,50 % :

- Produits destinés à l'alimentation humaine
- Produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture
- Produits entrant dans la composition de la nourriture du bétail, des animaux de basse-cour, de poissons d'élevage destinés à la consommation humaine, et des abeilles
- Eau et boissons non alcooliques.

Le **taux particulier** de **2,10 %** s'applique aux ventes d'animaux vivants de boucherie et de charcuterie, à des personnes non assujetties à la TVA.

Pour les **travaux combinant**, à la fois, dans le cadre d'un passage unique, une prestation soumise au taux de 5,50 % (ex : hersage) et une autre soumise au taux de 20 % (ex : semis), le taux de 5,50% s'applique à la totalité de ces travaux (hersage + semis).

ACTIVITES FORESTIERES

	Nature	Taux TVA
A	Abattage et/ou tronçonnage d'arbres pour du bois de chauffage	10
	Abattage et/ou tronçonnage de coupes de bois (travaux forestiers)	20
	Abattage et/ou tronçonnage de coupes de bois (travaux forestiers) pour exploitations agricoles	10
B	Bois destiné au chauffage, sur pied ou abattu (quelle que soit sa dimension), bûches, plaquettes, granulés	10
	Bois d'œuvre et d'industrie, sur pied ou abattu (grumes rondins, billons), vendu sur coupe ou en bord de route	20
D	Débardage au moyen d'un équidé, au profit d'exploitations agricoles uniquement	10
	Débardage de bois	20
	Débardage de bois au profit d'exploitations agricoles uniquement	10
	Déboisement, reboisement, défrichage, dessouchage	20
	Déboisement, reboisement, défrichage, dessouchage au profit d'exploitations agricoles uniquement	10
	Déchets de bois, sciure, non destinés au chauffage	20
	Déchets de bois, sciure, destinés au chauffage	10

	Nature	Taux TVA
E	Entretien des sentiers forestiers	20
	Entretien des sentiers forestiers au profit d'exploitations agricoles uniquement	10
P	Plantations forestières	20
	Plantations forestières sur exploitations agricoles uniquement	10
S	Sapin de Noël coupé, mis ou non sur bûche	20
	Sapin de Noël avec racine	10
	Sciage des grumes en vue d'obtenir des produits bruts	20
	Sciure de bois (sous toutes ses formes) non destinée au chauffage	20
	Taille, élagage des arbres et des haies	20
T	Taille, élagage des arbres et des haies sur exploitations agricoles uniquement	10
	Tronçonnage d'arbres sur pieds au profit des particuliers et des collectivités	20
	Tronçonnage d'arbres sur pieds au profit d'agriculteurs ou de forestiers	10

PRODUITS AGRICOLES

	Nature	Taux TVA
A	Abats	5,50
	Alcool, Cidre, Vin	20,00
	Aliment des animaux de compagnie (chien, chat...)	20,00
	Aliment du bétail (sauf animaux de compagnie)	5,50
	Amendements d'origine organique (fumier, compost)	10,00
	Animaux de boucherie et de charcuterie vendus à des personnes assujetties à la TVA	5,50
	Animaux de compagnie	20,00
	Animaux morts (viande découpée ou vidée) destinés in fine à la consommation humaine	5,50
	Animaux vivants de boucherie et de charcuterie vendus à des personnes non assujetties à la TVA	2,10
B	Betteraves fourragères	5,50
	Betteraves sucrières	5,50
C	Céréales destinées à l'alimentation animale et humaine (avec ou sans transformation)	5,50
	Chanvre à destination de l'industrie	20,00
	Charcuterie	5,50
	CIVE, foin, fourrage, fumier, lisier et divers biomasses, destinés à la méthanisation	20,00
	Colza destiné à l'alimentation animale et humaine	5,50
	Colza destiné à l'industrie	20,00
	Confits d'oies ou de canards	5,50
	Confitures, Gelées de fruits, Marmelades	5,50
	Conserves de viandes ou de fruits	5,50
	Engrais utilisables en agriculture biologique	10,00
	Farines	5,50
F	Foin, Fourrages destinés à l'alimentation animale	5,50
	Fromages, Yaourts, Autres produits laitiers	5,50
	Fruits	5,50
	Gibier mort ou vivant pour l'alimentation humaine	5,50
G	Gibier vivant pour la chasse	20,00
	Huiles essentielles à usage alimentaire (cf. décret n°2006-352 du 20 mars 2006)	5,50
H	Huiles essentielles à usage biocide en agriculture biologique	10,00
	Huiles essentielles à usage cosmétique, biocide	20,00
	Huiles végétales à des fins alimentaires	5,50

	Nature	Taux TVA
J	Jus de fruits et de légumes non fermentés qui ne comportent pas de traces d'alcool > 1,2% vol.	5,50
L	Laine	20,00
	Lait (à l'état naturel, pasteurisé, concentré, sucré ou non sucré, en poudre, aromatisé)	5,50
	Légumes	5,50
	Limonades, Sodas, Sirops de fruits	5,50
	Lin alimentaire (graines, huile), Lin destiné à faire des tourteaux pour l'alimentation animale	5,50
	Lin destiné à l'industrie	20,00
	Luzerne destinée à l'alimentation animale	5,50
M	Margarine et graisses végétales	20,00
	Méthanisation (Biomasses destinées à)	20,00
	Miel, Gelée royale	5,50
O	Œufs, œufs de saumon, carpe, brochet, thon (sauf esturgeon : caviar)	5,50
P	Paille	5,50
	Peaux et plumes d'animaux	20,00
	Pigeons vivants destinés à la production agricole	5,50
	Plants de pommes de terre	5,50
	Poissons de mer, de rivière ou de lac, vivants, non destinés à être consommés en l'état (élevage)	5,50
	Poissons, crustacés, fruits de mer sans transformation, destinés à l'alimentation humaine	5,50
	Pommes de terre de consommation, pour l'alimentation des animaux	5,50
	Pommes de terre pour l'industrie non alimentaire (féculé)	10,00
	Pulpes, Purées de fruits	5,50
	Raisins de table ou pour la transformation en jus ou alcool	5,50
S	Semences et plants, graines, bulbes, tubercules	5,50
	Semences et plants d'ornement n'ayant subi aucune transformation	10,00
	Sirops de fruits, Sodas	5,50
T	Thé	5,50
V	Vinaigres comestibles	5,50

TRAVAUX A FACON ET PRESTATIONS DE SERVICES

	Nature	Taux TVA
A	Abattage, plumage et éviscération des volailles	5,50
	Andainage	5,50
B	Battage des récoltes	5,50
	Binage des sols	5,50
	Broyage de la paille à usage agricole	5,50
C	Camping à la ferme (camping classé, sans autres prestations de services : petit déjeuner, ...)	10,00
	Chargement et épandage de lisier, engrais, amendements calcaires	20,00
	Compositions florales (plantes différentes dans un même contenant)	20,00
	Coupe de fourrages	5,50
	Curage des fosses et fossés	20,00
	Curage des fosses septiques des particuliers (habitations de plus de 2 ans)	10,00
	Découpage de la viande (si abattue par abattoir)	20,00
	Découpage de la viande (si abattue soi-même)	5,50
D	Déneigement de voiries pour les communes et départements uniquement	10,00
	Déneigement pour une personne privée	20,00
	Désherbage	20,00
	Désinfection et dératisation des champs	20,00
	Disquage des sols, déchaumage	5,50
	Distillation	20,00
	Drainage, irrigation	20,00
	Dressage d'animaux	20,00
	Elagage des arbres dans le cas de travaux forestiers pour des exploitations agricoles uniquement	10,00
	Élagage des arbres pour des particuliers ou des collectivités	20,00
	Elevage à façon (animaux destinés à l'abattoir pour la consommation humaine)	5,50
	Ensilage	5,50
E	Entraide	Exonérée
	Entretien des jardins, sentiers forestiers	20,00
	Epandage	20,00

	Nature	Taux TVA
F	Fleurs naturelles, vivantes ou séchées, vendues à l'unité	10,00
	Fleurs séchées et colorées	20,00
G	Gardiennage d'animaux (chevaux, chiens, ...)	20,00
H	Hersage des sols	5,50
L	Labour	5,50
	Location de matériel	20,00
M	Moisson des récoltes	5,50
	Mouture de céréales	5,50
P	Pension d'animaux en croissance (génisses)	5,50
	Pension et gardiennage d'animaux (vaches), hors animaux en croissance	20,00
	Plantation	20,00
	Pressage de paille et de fourrages	5,50
	Prêt de main d'œuvre	20,00
R	Ramassage et arrachage des récoltes destinées à l'alimentation humaine et animale	5,50
	Ramassage et arrachage des récoltes destinées à l'industrie	20,00
S	Semences	20,00
T	Taille des arbres, des haies, de la vigne au profit d'exploitations agricoles	10,00
	Taille des arbres, des haies, de la vigne	20,00
	Terrassements, arasements de talus	20,00
	Tonte des animaux	20,00
	Traitement des cultures	20,00
	Triage, calibrage, nettoyage et brossage de produits agricoles soumis au taux de 5,50 %	5,50

FILIERE EQUINE

Opérations		Taux TVA
PENSION	Pension Equitation (pratique de l'équitation, avec ou sans encadrement, dans l'établissement équestre)	5,50
	Pension d'équidés destinés à être utilisés dans la préparation de denrées alimentaires ou dans la production agricole	5,50
	Pension d'étalons, de juments à des fins reproductives	5,50
	Pension Retraite / Sport / Valorisation / Entraînement	20,00
ENSEIGNEMENT ET TOURISME	Enseignement, pratique de l'équitation, animations, activités de démonstration aux fins de découverte de l'environnement équestre et de familiarisation avec celui-ci (balades, accueil de groupe...)	5,50
	Accès aux installations sportives destinées à l'utilisation des équidés	5,50
TRAVAIL DES EQUIDES	Pré-débourrage, débourrage, dressage, entraînement d'équidés destinés à être utilisés dans la production agricole	5,50
	Pré-débourrage, débourrage, dressage, entraînement / valorisation d'équidés pour le loisir , le sport	20,00
	Pré-débourrage, débourrage, dressage, entraînement d'équidés destinés à être engagés dans des courses	20,00
VENTE	Vente d'équidés destinés à être utilisés dans la production agricole (débardage, labour...)	5,50
	Vente d'équidés destinés à être utilisés dans la préparation de denrées alimentaires	Vifs, destinés immédiatement à la boucherie, à des personnes non assujetties à la TVA
		Morts ou vifs, destinés immédiatement à la boucherie, à des personnes assujetties à la TVA
	Vente d'équidés vivants pour une utilisation de sport, loisir, ou courses	à des personnes non assujetties à la TVA
		à des personnes assujetties à la TVA
ELEVAGE	Saillie, opération de monte, vente de paillettes et d'embryons (reproductions)	5,50
	Opérations de poulinage sans intervention d'un vétérinaire	5,50
	Vente d'étalons, de parts d'étalon en indivision, de jument à des fins reproductives	5,50
	Pension d'étalons, de juments à des fins reproductives	5,50
LOCATION	Location d'équidés destinés à être utilisés dans la production agricole	5,50
	Location d'équidés pour une utilisation dans le cadre d'une activité physique et sportive	20,00
GAINS DE COURSES	Les sommes versées par les sociétés de course au titre des gains de course n'ont pas à être soumises à la TVA entre les mains des personnes qui les perçoivent, nonobstant leur statut au regard de la taxe	Exonérés